

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018

---

## PROCES-VERBAL

---

Convocation du 26 janvier 2018  
Compte rendu affiché le 5 février 2018

**Membres en exercice : 22**

**Présents : 21**

Présidence : Michael KRAEMER

20 Conseillers municipaux : Guy CHARRON - Véronique RIONDET - Maurice ACHARD PICARD - Jean-Charles TABITA - Marcelle DUPONT - Gérard MOULIN - Françoise ROUGE - Martine MAREINE - Laurent JALLIFFIER-VERNE - Stéphane SERRADURA - Damien ROCHE - Sophie VALLA - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Valérie MOUTON - François NOUGIER - Augusto STRAZZABOSCHI - Philippe BERNARD - Danièle VIGLIANI - Catherine GIRAUD-REPELLIN

**Pouvoirs:** Caroline DELAVENNE à Michael KRAEMER

**Absents :**

**Nombre de votants :** 22

**Secrétaire de séance :** Philippe BERNARD

### ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 23 NOVEMBRE 2017 ET DU 14 DÉCEMBRE 2017.
- II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.
- III. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2018
- IV. AVANCE SUR SUBVENTION 2018 - OFFICE DE TOURISME
- V. CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LANS-EN-VERCORS
- VI. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CENTRE VILLAGE - PROJET IMMOBILIER LÉOPOLD
- VII. MOTION SUR LA COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE JAUME
- VIII. TARIFS SKI ALPIN - OPERATION COLLEGE A LA NEIGE

Au début de la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

Le rajout des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- TARIFS SKI ALPIN – OPERATION COLLEGE A LA NEIGE

*Valérie MOUTON indique que Monsieur le Maire n'a pas répondu à leur courriel demandant d'ajouter un point à l'ordre du jour.*

*Monsieur le Maire dit qu'il répondra à la question à la fin du conseil municipal au moment des questions diverses.*

*Valérie MOUTON indique qu'elle voudra faire une déclaration à ce sujet.*

*Monsieur le Maire indique qu'elle pourra le faire à la fin du conseil municipal.*

*Josette FICHEUX demande si cette intervention aura lieu pendant la séance du conseil municipal.*

*Monsieur le Maire répond que l'intervention de la minorité aura bien lieu pendant le conseil municipal mais en fin de séance.*

*Josette FICHEUX indique que Monsieur le Maire n'a pas répondu à leur courriel demandant d'ajouter un point à l'ordre du jour.*

*Monsieur le Maire dit qu'il répondra à la question à la fin du conseil municipal au moment des questions diverses, ou pendant le conseil municipal.*

Le Conseil Municipal accepte ces modifications de l'ordre du jour.

**I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 23 NOVEMBRE 2017 ET DU 14 DÉCEMBRE 2017.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les procès-verbaux du 23 novembre 2017 et du 14 décembre 2017.

Approbation à l'unanimité.

**II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Néant

**III. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2018**

*Véronique RIONDET veut faire un petit retour en arrière pour expliquer pourquoi aujourd'hui nous allons voter cette demande de dérogation. Il y a eu, en juin 2017, une dérogation possible avec le décret Blanquer, qui permettait de demander une dérogation concernant le maintien ou non des 4 jours ou 4,5 jours. Nous, à Lans-en-Vercors, nous avons donc réuni un conseil d'école et nous avons décidé de ne pas partir comme ça, on a décidé de prendre une année pour se donner le temps de consulter les différents partenaires, de faire en sorte qu'il y ait des débats entre nous. Le jour de la fête de l'enfance, il y a eu des conférences. On a eu des comités consultatifs scolaires et périscolaires. L'A.P.E. a fait un questionnaire. Et donc, à partir de tous ces éléments, nous avons eu un conseil d'école avant-hier, et, au conseil d'école il a été voté, donc demandé, la demande de dérogation pour passer à 4 jours.*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la demande de modification du temps scolaire pour la rentrée 2018 pour les deux écoles de la commune. Elle fait suite aux concertations avec les parents d'élèves et les enseignants conformément aux dispositions du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

La commune souhaite mettre en place les horaires suivants :  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi: 8h30- 11h30--13h30-16h30.

Ces horaires ont été définis conformément aux dispositions de mise en œuvre des rythmes scolaires en concertation avec, l'ensemble des équipes enseignantes, les parents d'élèves et les services de la commune et correspondent le mieux au projet de Lans-en-Vercors et du territoire.

*Josette FICHEUX informe que l'opposition va voter contre et lit une déclaration pour expliquer ce vote.*

*« Nous votons contre la semaine des 4 jours, nous ne votons pas contre le choix majoritaire des enseignants au conseil d'école, nous ne votons pas non plus contre le souhait d'à peine plus de 50% des parents qui ont répondu à l'enquête de leur association. Nous ne pensons pas que la semaine de 4 jours et demi n'a que des qualités. Mais prendre en compte les besoins des enfants impliquerait une réforme des rythmes scolaires intégrant le calendrier des vacances scolaires, le rythme hebdomadaire et quotidien des temps scolaires. La semaine de 4 jours ne va du tout dans le sens de cette réflexion ».*

*Véronique RIONDET affirme qu'elle est d'accord sur le fait qu'il faudrait revoir le rythme de l'enfant d'une façon plus globale, plutôt que le rythme scolaire. Le temps scolaire représente 10% du temps de l'enfant. Il faudrait revoir les périodes de vacances, revoir l'organisation de l'année. Le rythme idéal serait le samedi matin au lieu du mercredi matin. Dans l'immédiat, on veut s'harmoniser avec le rythme scolaire des écoles du plateau du Vercors.*

*Damien ROCHE intervient par rapport au ski scolaire qui se déroule actuellement l'après-midi durant 1h15 au lieu de 2h00 avec la semaine de 4 jours. 1h15 est un temps très court pour les préparer, prendre le bus..., l'organisation est difficile. Il y a des enfants qui ne skient qu'avec le ski scolaire. Le passage à 4 jours va favoriser le temps de pratique et laisser plus de temps.*

*Gérard MEYRIGNAC répond que les sorties de ski ne représente que 5 ou 6 jours dans l'année scolaire. Est-ce que le ski est plus important que l'enseignement général ? Pour lui, le ski n'est pas important.*

*Damien ROCHE répond que c'est très important, cela fait partie du projet pédagogique de l'école et certains enfants skient seulement avec ces sorties de ski scolaire qui est gratuit pour les parents.... Cela fait partie de la culture du pays, les enfants sont heureux de skier.*

*Gérard MEYRIGNAC répond que cela ne représente que 6 jours dans l'année, ce n'est pas essentiel.*

*Monsieur le Maire indique que ce n'est pas ce que voulait dire Damien ROCHE. Actuellement le temps est trop restreint pour toutes sorties scolaires l'après-midi. L'organisation sera désormais plus simple car on aura plus de temps. De même pour l'organisation de sortie nature le reste de l'année.*

*Véronique RIONDET revient sur des arguments pédagogiques sur la fatigue des enfants, surtout pour les maternelles où c'était problématique. Ils faisaient la sieste, il fallait les réveiller. C'est difficile de refaire le débat ce soir. Il y a de bonnes choses dans les 4,5 jours. C'est très clivant.*

*Monsieur le Maire répète ce qu'il a dit en conseil d'école. Il a trois casquettes : père d'une enfant en maternelle, père d'une enfant en primaire et Maire de la commune. En tant que papa, pour la maternelle, il préfère les 4 jours ; pour la primaire, il préfère les 4,5 jours avec le samedi.*

*Josette FICHEUX fait remarquer que cela se retranscrit dans le vote des enseignants. Les enseignants de la maternelle ont tous voté en faveur de la semaine de 4 jours. Les besoins ne sont pas les mêmes lorsque les enfants avancent en âge. La minorité vote contre cette absurdité mais qui ne relève pas de la commune de Lans en Vercors. C'est une problématique beaucoup plus générale.*

*Véronique RIONDET précise que des chronos-biologistes ont identifiés des pics de vigilance dans l'après-midi favorisant les apprentissages. On pourrait en parler tout la soirée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix pour, 1 abstention (Philippe BERNARD) et 5 voix contre (Josette FICHEUX, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Catherine GIRAUD-REPELLIN, Valérie MOUTON),

- autorise le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et demandes afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 2 FEVRIER 2018

#### **IV. AVANCE SUR SUBVENTION 2018 - OFFICE DE TOURISME**

Le budget primitif de la commune de Lans en Vercors sera approuvé dans le courant du premier trimestre 2018. Les subventions des associations ne seront donc pas versées au début de l'année 2018. Or, l'Office du Tourisme a des charges de fonctionnement mensuelles à assumer. L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit, quand le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année, la possibilité d'engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de verser 22 950 € à l'association avant le vote du budget 2018. Cette avance sur subvention sera ensuite intégrée dans le reversement de la CLECT allouée par la CCMV.

Les sommes suivantes sont inscrites au budget communal, au compte 6574.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'avance de subvention 2018 à l'Office du Tourisme,
- autorise le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et demandes afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 5 FEVRIER 2018

#### **V. CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LANS-EN-VERCORS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention à intervenir, avec la Préfecture de l'Isère, pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Lans-en-Vercors.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités peuvent se doter de dispositifs de verbalisation électronique telle que le prévoit la loi.

L'État a lancé en 2009, à titre expérimental, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, un dispositif de verbalisation électronique. Ce dispositif permet de dématérialiser la

procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en automatiser le traitement en vue du recouvrement.

Le PV électronique (PVe) doit notamment permettre d'améliorer la chaîne de traitement des procès-verbaux et de renforcer le respect des règles de sécurité, de circulation et de stationnement routiers.

*Valérie MOUTON demande les types d'infractions concernés par la verbalisation électronique : stationnement, vitesse....*

*Monsieur le Maire répond que cela concerne le stationnement, les infractions routières et non respect d'arrêtés municipaux. La commune n'a pas la compétence en matière d'excès de vitesse.*

*François NOUGIER précise que cela ne change rien aux compétences actuelles de la Police Municipale, c'est juste le mode de transmission des infractions qui évolue.*

*Sophie VALLA demande comment cela va concrètement se passer et quel est le coût.*

*Il est répondu que l'agent de Police Municipale dispose d'un boîtier électronique pour enregistrer l'infraction. La personne sera avisée par le dépôt d'un message sur son pare-brise et recevra son amende par voie postale. Le boîtier électronique coûte environ 578 €. L'État subventionne à hauteur de 50 %.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de mettre en œuvre le processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Lans-en-Vercors,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir portant à la fois les engagements de l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), de l'État et de la commune jointe en annexe de la présente délibération,
- de solliciter la subvention de l'État au titre du fonds d'amorçage.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 5 FEVRIER 2018

## **VI. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE – CENTRE VILLAGE – PROJET IMMOBILIER LÉOPOLD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un projet de 29 logements et deux commerces est prévue sur la parcelle cadastrée AC 301 située en zone constructible UAa au centre village.

Un permis d'aménager et un permis de construire ont été déposés en mairie. La puissance de raccordement demandée est de 247 kVa Triphasé correspondant à une puissance de 257 kVa tri pondéré (norme NF C14-100).

Lors de l'instruction du permis d'aménager et du permis de construire de cette opération, ENEDIS a informé la commune qu'une extension du réseau d'électricité de 285ml était nécessaire. ENEDIS prend en charge 40% des travaux mais la part communale est estimée à 23.998,56 € HT. Les frais de branchements restant à la charge du demandeur de l'opération.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux et à inscrire cette dépense au budget 2018 afin de ne pas retarder cette opération située au centre village.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux,

- autorise Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2018.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 5 FEVRIER 2018

## VII. MOTION SUR LA COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE JAUME

*Avant de délibérer, Jean-Charles TABITA intervient pour répondre à la lettre envoyée par la liste Horizon 2020 aux membres de l'Union des commerçants et artisans de Lans.*

*« Mesdames et messieurs les élus de la liste Horizon 2020, j'ai pris connaissance de la lettre envoyée aux membres de l'Union des commerçants et artisans de Lans, union qui pour info est en sommeil depuis de nombreuses années. Au moins ça n'a pas du vous coûter trop cher en timbre ! Dans cette lettre, vous parlez du petit commerce au sein du village et du risque de désertification du centre Bourg, si on ouvre l'accès au commerce dans la futur Z.A.. Pensez-vous un seul instant que notre souhait est de vider le centre du village du peu de commerce qu'il possède ! Soyez un peu sérieux .Doit-on encore se priver de projets sur notre commune ? Nous en avons assez laisser passer à mon sens.*

*A ce jour, pour votre gouverne, aucun dossier d'artisan n'a été déposé sur la zone ! Aucun d'ailleurs depuis longtemps. L'ancien règlement de celle-ci a bridé bien des projets depuis plus de 15 ans et a plutôt dissuadé les gens de s'y installer, car ne pouvant pas avoir de point de vente ! Et vous, comme vous l'écrivez, vous voulez appliquer à nouveau cette méthode et ouvrir la zone uniquement aux artisans, ça veut donc dire on applique l'ancien règlement ! Vous devriez modifier légèrement le nom de votre liste : Lans Horizon 2020, mais pas plus loin !*

*Vous prenez comme exemple la zone de Villard-de-Lans, là c'est le pompon !*

*Que pensez-vous de l'extension d'Intermarché et de ses 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires ? 1 000 m<sup>2</sup>, savez-vous combien de petits commerces de centre bourg cela représente et l'impact que cela peut avoir ? On ne vous a jamais entendu à ce sujet.*

*Voilà c'est simplement un constat et une réponse à votre lettre que je voulais faire, je vous trouve bien pessimistes, et comme on le sait, un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ! »*

*François NOUGIER répond qu'ils ont bien expliqués qu'on avait deux versions différentes, nous avons tous la volonté de garder les petits commerces au centre village. On se l'était dit et on est tous d'accord. Nous ne sommes pas d'accord sur la méthode et les moyens. Nous ne pensons pas qu'en ouvrant des commerces dans la zone artisanale de Jaume, cela va redynamiser le village, c'est ce qu'on a mis dans notre lettre.*

*François NOUGIER ne pense pas avoir voulu cacher dans cette lettre les débats qu'il y a eues entes élus et la position de Jean-Charles TABITA. Il redit que l'on connaît la position de Jean-Charles TABITA pensant que l'ouverture de commerce dans la ZA va dynamiser le centre bourg.*

*Jean-Charles TABITA précise que lorsque la zone artisanale était bridée à l'artisanat pur, cela n'a pas marché, car rien n'a évolué.*

*Josette FICHEUX rappelle que Monsieur le Maire avait indiqué, avant que la compétence ne soit transférée à la CCMV, qu'il y avait pléthore d'artisans.*

*Monsieur le Maire et Jean-Charles TABITA répondent qu'il y avait quelques dossiers déposés mais pas beaucoup.*

*Josette FICHEUX répète pléthore. Elle n'en sait pas plus et s'appuie sur les déclarations de Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire répond qu'il y avait des projets d'artisans demandant des showrooms et une façade commerciale.*

*Josette FICHEUX répond que ce n'est pas ce que vous aviez dit quand vous en aviez parlé.*

*Monsieur le Maire répète qu'il y avait des projets d'artisans voulant une vitrine commerciale. Ce qui n'était pas possible auparavant. « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Vous avez entendu ce que vous avez voulu entendre. »*

*Josette FICHEUX répond qu'à aucun moment vous n'aviez parlé de showroom. C'est pour ça qu'on a repris ces éléments dans le courrier.*

*Jean-Charles TABITA rappelle que la zone n'est pas interdite aux artisans.*

*Pour François NOUGIER, dans une zone d'activité aussi petite, nous voyons mal la cohabitation entre commerçants et artisans avec la livraison des camions.... En plus, l'habitat collectif est autorisé.*

*Jean-Charles TABITA rappelle que c'est pour faire une ouverture vers toutes sortes de projet. Ce n'est pas parce qu'on ouvre, qu'on va accepter n'importe quoi.*

*François NOUGIER est persuadé qu'il y aura de la vigilance et qu'il ne se fera pas n'importe quoi. Le risque n'est peut-être pas tout de suite, mais dans trois ans. Peut-être qu'on aura l'intelligence de ne pas faire rentrer dans cette zone des commerces qui risqueraient de mettre en danger ceux du centre-bourg. Il ne met pas en cause la bonne foi des gens qui vont décider. Le problème, s'il y a revende dans trois ou cinq ans, on plus la main sur quoique ce soit.*

*Jean-Charles TABITA répond que le cahier des charges prévoit qu'un commerçant ne pourra pas vendre à n'importe qui.*

*François NOUGIER répond que la destination de commerce sera gardée. Villard-de-Lans, lors de son extension de zone, n'a pas voulu l'étendre aux commerces pour ne pas brider celui de centre-bourg ou éviter une migration des commerces du centre-bourg vers cette nouvelle zone d'activité. C'est à ça dont on fait référence dans le courrier. Il le dit sans animosité, c'est un sujet hyper structurant et risqué pour l'avenir du village.*

*Jean-Charles TABITA indique qu'il raisonne en termes d'attractivité.*

*François NOUGIER répond qu'il comprend le raisonnement de Jean-Charles TABITA mais il pense qu'on pourrait mettre en place une attractivité sans mettre en péril notre commerce de proximité.*

*Jean-Charles TABITA demande quels sont les commerces de centre bourg. Une boulangerie, un bureau de tabac, deux coiffeurs. « J'enlève les bars et restaurant, bien entendu. » Il espère que les commerces qui s'installeront dans la zone d'activités seront complémentaires de ceux du village. La commission d'installation y veillera.*

*Josette FICHEUX et François NOUGIER indiquent que 25 points sur 300 dans le cahier des charges concerne le commerce. Cela donne une indication forte aux porteurs de projet que la zone d'activités va être orientée en ce sens.*

*Monsieur le Maire précise que ça fait quinze ans que la zone est ouverte et que personne n'est dessus.*

*François NOUGIER répond que c'est faux car il y a 7 ans, il n'a pas pu s'installer en tant qu'artisan dans cette zone.*

*Monsieur le Maire répond qu'il ne faut venir reprocher un échec datant de l'ancien mandat, que vous n'assumez pas et ensuite venir critiquer une décision a priori, sans penser à l'avenir.*

*Guy CHARRON affirme qu'ils feront en sorte d'avoir l'intelligence de ne pas avoir des commerces qui nous empêcheront de pouvoir accueillir en centre bourg d'autres types de commerces. Il y a déjà actuellement des emplacements qui sont libres et sans repreneur. Ce n'est pas en faisant venir des commerçants supplémentaires dans la zone d'activités que cela va empêcher que ces locaux soient pris. Ces locaux sont libres depuis deux ans au moins.*

*Josette FICHEUX demande donc de modifier le cahier des charges. Il ne faut pas seulement être intelligent, il faut l'afficher.*

*Guy CHARRON répète qu'il y a un cahier des charges mais aussi une commission qui travaille.*

*Josette FICHEUX répète que les candidats lisent le cahier des charges et voient que la concurrence compte pour 25 points, ils ne vont pas se priver ou se dire qu'ils n'y sont pas quand ils voient cela. Qu'est-ce que ça veut dire alors de faire un cahier des charges ?*

*Guy CHARRON rappelle que c'est lui qui a lancé l'idée de cette zone il y a 15 ans.*

*François NOUGIER ne critique pas le fait que ce soit Guy CHARRON, Jean-Paul GOUTTENOIRE ou quiconque. La zone n'a pas marché car il n'y a pas eu la volonté politique de la faire fonctionner. Il y avait toujours d'autres projets à réaliser. L'accent n'a pas été mis sur cette zone au moment où elle aurait pu être ouverte. Mais il ne faut pas dire que ça n'a pas marché car elle n'a pas été ouverte aux commerces à l'époque.*

*Jean-Charles TABITA indique que cela a été tout de même un critère pour qu'un certain nombre de personnes ne s'y installent pas.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une motion sur une compétence de la Communauté de Communes et qu'il faut donner ici la position de la commune sur ce sujet.*

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) assure la compétence obligatoire « Réalisation, aménagement et gestion des zones d'activités existantes, de leurs extensions et des nouvelles zones à créer ».*

*A ce titre, le conseil communautaire a approuvé le nouveau cahier des charges de la commercialisation de la Zone d'Activités Économiques de Jaume, par délibération n°125/17 lors de la séance du 12 décembre 2017.*

*Monsieur le Maire rappelle également son engagement, lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017, d'engager une discussion sur cette thématique au sein du conseil municipal de Lans-en-Vercors, en vue de formuler une motion sur la commercialisation de la zone d'activité de Jaume.*

*Monsieur le Maire indique que la CCMV a pris en compte les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme intercommunal et le futur règlement à venir de la zone, en cours de finalisation.*

*Elle a donc approuvé le nouveau cahier des charges de l'appel à projet « commercialisation de la ZAE de Jaume », par délibération n°125/17 lors de la séance du 12 décembre 2017 en*

considérant la nécessité de proposer des critères adaptés aux enjeux stratégiques d'attractivité propres à la ZAE de Jaume et de prioriser les demandes des porteurs de projets en fonction :

- de critères de sélection des projets spécifiques à la ZAE de Jaume,
- de l'évolution des types d'activités autorisées sur la zone destinée à être commercialisée : « commerces et activités de services » et « autres activités des secteurs secondaires et tertiaires »,
- d'interdire les types d'activités « restaurants, cinémas, centres de congrès et d'exposition, hypermarchés, drives et stations-services et d'activités économiques et installations soumises à autorisation au titre du code de l'environnement »,
- de fixer les prix de commercialisation à : 66 € HT/m<sup>2</sup> pour les lots A et B  
51 € HT/m<sup>2</sup> pour les lots C, D et E.

*François NOUGIER était persuadé que c'était finalisé car cela avait été voté en conseil communautaire. Il y a encore une chance que la commune fasse part de son avis qui j'espère sera négatif sur la capacité à mettre en place des commerces dans cette zone de Jaume qui seront préjudiciables aux commerces du centre bourg. Il ne sait pas en fonction de cet avis, ce qu'il sera fait en conseil communautaire derrière car il a eu un vote, qui peut être estimé comme étant souverain. Mais la commune a son mot à dire ce soir et c'est très bien.*

*Monsieur le Maire précise que le vote de la CCMV n'a pas à être estimé souverain, il est de fait car c'est la Communauté de Communes qui est compétente en la matière.*

*François NOUGIER répond que les conseillers communautaires n'iraient pas à l'encontre de ce que les élus de Lans-en-Vercors auraient émis comme opinion. Peut-être qu'en fonction de l'opinion qu'on émet ce soir, il y a des décisions qui reviendront sur celles prises par la CCMV.*

*Josette FICHEUX fait remarquer qu'il y a eu un malaise au niveau de cette question au vu du vote de la C.C.M.V. puisqu'il y a eu 14 abstentions, 1 voix contre et 6 ou 8 pour. Cela questionne.*

*Jean-Charles TABITA répond que ce n'est pas un malaise mais la C.C.M.V. aurait voulu que la commune se positionne avant son vote. Ce n'est pas un malaise.*

*Pour Josette FICHEUX, cela questionne sur le fonctionnement démocratique de notre commune.*

*Monsieur le Maire précise, d'une part, que nous avons reçu les documents le jeudi après-midi juste avant le conseil municipal du 14 décembre. Il n'était pas possible de l'inscrire à l'ordre du jour. La Communauté de Communes délibérait tout de suite après. D'autre part, sur une compétence communautaire, vous parlez de démocratie, la commune n'a pas à se prononcer dessus dès lors que celle-ci a été transférée à l'intercommunalité.*

*Josette FICHEUX répond qu'en aucun cas la légalité a été atteinte. Nous sommes d'accord là-dessus. La démocratie participative, l'implication de la population et des élus passe parfois par le fait de présenter un débat sur une compétence pour laquelle la décision va se prendre ailleurs.*

*François NOUGIER indique que les élus communautaires attendaient d'avoir la position des élus de Lans-en-Vercors avant. Et d'autant qu'on en avait discuté en post-conseil.*

*Monsieur le Maire répond qu'il était prévu de délibérer au précédent conseil municipal, mais les documents n'étaient pas arrivés. Dès que nous les avons eus, ils ont été discutés en*

séance privée. Vous auriez peut-être préféré qu'ils soient débattus en séance publique avant ce soir, mais ce n'était pas possible compte tenu des délais.

Valérie MOUTON demande si des dossiers de candidatures ont été reçus.

Jean-Charles TABITA répond que non pour le moment. Les candidatures sont jusqu'au 23 février. Des dossiers vont arriver.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Vu l'ensemble des points évoqués ci-dessus,

Vu les débats entre les membres de l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 13 voix pour, 4 abstentions (Philippe BERNARD, Laurent JALLIFFIER-VERNE, Stéphane SERRADURA, Sophie VALLA) et 5 voix contre (Josette FICHEUX, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Catherine GIRAUD-REPELLIN, Valérie MOUTON), adopte la motion suivante,

la commune apporte son soutien :

- aux critères du cahier des charges de commercialisation de la ZAE de JAUME tels que décidés par la CCMV
- à l'ouverture de la zone aux activités commerciales,
- aux prix de commercialisation des terrains tels que décidés par la CCMV.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 5 FEVRIER 2018

### VIII. TARIFS SKI ALPIN – OPERATION COLLEGE A LA NEIGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités de l'opération « Collège à la neige » initiée par le Département de l'Isère. Depuis 2009, cette action offre aux élèves des 96 collèges publics isérois un apprentissage du ski alpin, du ski nordique ou de la randonnée à raquettes dans le cadre d'un cycle d'Education physique et sportive de 10 heures.

Une convention a été signée à cet effet entre le Département de l'Isère, la section Isère de Domaines skiabiles de France, la fédération des foyers de ski nordique de l'Isère et l'association des Ecoles du ski français du Dauphiné.

Monsieur le Maire propose que la commune de Lans-en-Vercors, en tant qu'adhérent à Domaines skiabiles de France avec sa station de sports d'hiver, participe à cette action en faveur des collégiens en approuvant les tarifs préférentiels ski alpin suivants, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 :

NATURE DES FORFAITS	Tarifs	Tarifs
Journée : 9 h 00 à 17 h 00 / 4 heures consécutives	Haute saison	Basse saison
<b>COLLECTIVITES AVEC ENCADREMENT PEDAGOGIQUE - de 18 ANS</b>		
<b>COLLEGE A LA NEIGE – SKI ALPIN</b>		
Journée : Scolaire - de 18 ans	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
4 heures consécutives : Scolaire - de 18 ans	<b>3,00 €</b>	<b>3,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 5 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Valérie MOUTON suite à sa demande d'intervention, pour le groupe « Lans horizon 2020 » en début de séance.

« Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé, au précédent conseil municipal, à propos de cet extrait du dernier journal municipal « Les jours de Lans, dans la rubrique « Tribune politique, la majorité » où il est écrit : « Nous regrettons que la politique « politicienne » lantière soit venue se mêler au débat et qu'il ait fallu un bras de fer avec notre opposition pour mener un projet qui était dicté par la loi. Nous avons contesté ce « bras de fer ». Vous avez évoqué une réponse de l'opposition lors d'un Conseil Municipal. Comme vous le savez très bien, cette réponse ne concernait pas le projet d'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) mais les relations entretenues par les élus de la majorité et l'association loi 1901 qu'est l'office de tourisme (OT).

Vous avez insisté sur la position de l'OT. Je vous ai répondu que vous confondiez les membres du CA de l'OT et les élus de l'opposition. Ce dont vous avez convenu. Vous nous avez répondu que vous nous apporteriez des preuves. Ces preuves ne nous sont toujours pas parvenues.

Il est à souligner que les CA successifs de l'OT avec lesquels vous avez eu à travailler ont toujours été favorables à un projet d'OTI, CA dont font partis Valérie Mouton (élue de l'opposition) et (Jean Charles Tabita, Jérôme Narcy, Stéphane Serradura... (élus de la majorité). De plus, les personnels de l'OT ont souhaité très vite s'impliquer dans la construction du projet OTI, c'est le calendrier aléatoire de la loi NOTRe qui les a mis en difficulté pour la projection de l'équipe.

Au sein du conseil municipal, les élus de l'opposition ont toujours eu une position favorable à la création d'un OTI. Souvenez-vous, ils ont regretté, avec les élus de la majorité, que Villard-de-Lans et Corrençon n'intègrent pas cet OTI.

A tous les conseils municipaux où le projet d'OTI a été abordé, sans aucune exception, les débats ont été sereins. Les échanges, auxquels ont aussi bien participé les élus de la majorité que ceux de l'opposition ont essentiellement porté sur des demandes d'information pour mieux comprendre les démarches et les enjeux de la création d'un OTI.

A tous les conseils municipaux où le projet d'OTI a été abordé, sans aucune exception, les votes se sont faits à l'unanimité.

Où est le bras de fer pour vous, élus de la majorité ? Nous ne pouvons que constater, avec beaucoup de consternation, que vous n'avez pas hésité à écrire des propos mensongers dans un journal destiné à tous les Lantiers. A quelle fin ? Je ne vois pas. Nous condamnons vivement ces moyens de désinformation, de tromperie vis-à-vis des habitants.

Alors, nous le réaffirmons ici : oui, les élus de l'opposition sont favorables à une démarche fédératrice sur le plateau pour promouvoir le Vercors et donner envie de venir le découvrir. Oui, les élus de l'opposition continueront, même s'ils ont été exclus du Conseil d'Administration de l'OTI par une décision de la majorité, de soutenir le travail de l'OTI.

Le mensonge ne peut cacher le réel des faits. En toute circonstance les Lantiers ont droit à la vérité, c'est indispensable pour créer un lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants. C'est ainsi que nous concevons la démocratie et notre mandat d'élus. »

Josette FICHEUX ajoute que cette intervention interpelle chacun de vous. C'est le texte de la majorité, vous avez tous accepté de revendiquer un texte dans lequel vous mentez. Cela l'interroge et la touche beaucoup, dans votre position d'élus que vous ayez pu accepter cela.

Jean-Charles TABITA précise à Valérie MOUTON qu'il y avait une possibilité d'intégrer l'OTI lors de l'Assemblée Générale constitutive. Elle aurait certainement été élue si elle s'était présentée.

Valérie MOUTON dit qu'elle n'était pas présente à cette assemblée générale car elle n'avait pas été conviée.

*Jean-Charles TABITA répond qu'elle a forcément été conviée en tant que membre du conseil d'administration de l'OT.*

*Josette FICHEUX répond que cela ne résout pas le problème de votre position d'élus de la majorité.*

*Valérie MOUTON prend acte de cette dernière partie sur la possibilité d'être élue.*

*Jean-Charles TABITA fait part de cela en aparté. Il a trouvé surprenant qu'elle ne soit pas là pour se présenter.*

*Valérie MOUTON répond qu'en effet, elle se serait présentée si elle avait eu l'information.*

*Jean-Charles TABITA répond qu'elle a forcément été conviée en tant que membre du conseil d'administration de l'OT. L'invitation est arrivée par courriel.*

*Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration.*

*JOSETTE FICHEUX ré-insiste sur l'acceptation des élus de la majorité.*

*Sophie VALLA répond « on a bien compris qu'on était des menteurs ». Quand à la question d'accepter ou pas c'est un autre débat.*

*Josette FICHEUX indique que personne ici n'a dit qu'il ne l'acceptait pas. Tout le monde valide. C'est tout ce qu'on peut dire.*

*Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal.*

Le secrétaire de séance  
Philippe BERNARD

